tal de 375 millions de francs. Dans son conseil d'administration siège le directeur de la Société internationale des moteurs Desel qui construit des moteurs pour les sous-marins français.

« En 1903, l'Allemagne a vendu pour 60 à 75 millions de francs d'armes à l'étranger. Ce chiffre n'exprime pas d'ailleurs la réalité, car les plaques de blindage, le matériel d'artillerie, etc., ne figurent pas sur les statistiques d'exportation. Lœw vend plus de 50 pour cent de ses produits à l'étranger.

« Le service d'information de ces grandes maisons est extraordinaire. On dit que par l'Italie nous avons très vite connu le nouveau canon français Deport. Il existe des liens étroits entre toutes ces maisons. On a dit de l'amiral Sacs, qui appartenait à une série de conseils d'administration : « Tout finit par aboutir dans le même sac. » (Hilarité).

CAS DE CORRUPTION

« J'en arrive maintenant, messieurs, au procès Krupp. On a essayé d'excuser la corruption qu'a dévoilée ce procès en disant qu'il s'agissait de sommes infimes ; mais, messieurs, les gendarmes de Karlshorst, les policiers de Cologne et de Francfort se sont laissé acheter à un prix tout aussi médiocre. On peut corrompre encore à très bon marché en Allemagne. Le progrès consistera pour nos fonctionnaires à élever leurs prix.

» Que dirais-je des relations de Krupp avec le « Berliner Lokal-Anzeliger », avec l'agence Wolff, avec un grand nombre de journaux ? Et ces cas ne sont point isolés. La maison Siémens Schuckert a acheté des officiers japonais ; le procureur du roi a dû, dans cette affaire, confisquer une lettre fort désagréable pour cette maison. Elle est restée dans son coffre-fort ; il n'en a jamais été donné connaissance à la défense ni au tribunal. »

RAPPEL A L'ORDRE

Le président rappelle l'orateur à l'ordre.

« Dois-je vous rappeler que parmi les candidats au poste de ministre de la guerre on a cité le nom du général de Lindenau ? Sa famille a reçu, lorsqu'il mourut, il y a deux mois, un télégramme de condoléances de Sa Majesté. Eh bien, dans un récent procès contre la succession Lindenau, on a pu voir qu'il savait utiliser la bienveillance de l'empereur... »

Le président Kæmpf se lève !

« Je vous rappelle à l'ordre. Il n'est point permis de parler ainsi d'un mort. Je vous somme d'abandonner immédiatement ce sujet. »

Liebknecht reprend :

« Oui, messieurs, c'est avec des titres et autres marques de faveur que... (La clameur qui monte de la droite interrompt l'orateur. Le président agite sa sonnette.) Mais c'est mon devoir, messieurs, de découvrir une telle corruption. »

Le ministre de la guerre répond ensuite à M. Liebknecht et tente de réfuter ses allégations.

Après lui, le général Wild von Hohenborn monte à la tribune et plaide dans le même sens.

Dans la Région

A Valenciennes

Un cantonnier écrasé par une locomotive

Un pénible accident s'est produit mardi, vers six heures du soir, en gare de Valenciennes.

Un cantonnier, le sieur Auguste Delmotte, 36 ans, célibataire, demeurant à Saméon, occupé à des travaux de réfection de la voie ferrée, revenait du faubourg de Paris en longeant les voies.

A l'entrée de la gare de Valenciennes il fut pris en écharpe par une locomotive et rejeté violemment.

Le malheureux eut la jambe droite sectionnée un peu au-dessous du genou et le pied gauche écrasé.

La machine stoppa aussitôt.

Plusieurs témoins de cet accident se portèrent aussitôt au secours du blessé, qu'ils transportèrent dans une salle de la gare.

Un médecin vint lui donner des soins.

On le conduisit ensuite en ambulance à l'Hôtel-Dieu.

L'état de Delmotte est très grave.

Un homme tamponné en gare

Hier à 7 heures 45, au moment où il entrait en gare, le train 1514 a tamponné un employé auxiliaire de la troisième division, le nommé Auguste Delmotte, 36 ans, célibataire, demeurant à Saméon.

Le malheureux a eu la jambe droite en partie sectionnée. Il a été transporté dans un état grave à l'hôpital.

A Jolimetz

UN CHAUFFARD ÉCRASEUR

Un charretier est tué par un automobiliste inconnu, qui prend la fuite

Un habitant de Jolimetz, Ducarne Henri, 20 ans, charretier depuis 19 ans au service de M. Adam Georges, entrepreneur à Berlaimont, a été victime d'un accident mortel. Au moment où, arrivant à Sains-du-Nord, en compagnie d'un camarade, charretier comme lui, il voulait descendre de voiture, il fut happé par une auto arrivant à vive allure. Projeté violemment sur le côté de la route, il fut tué sur le coup.

L'automobiliste, dont l'identité n'a pu être établie jusqu'ici, ne s'attarda pas à relever sa victime et, profitant de l'émotion du second charretier, s'empressa de disparaître à toute vitesse.

Le malheureux Ducarne laisse quatre enfants.

Son corps a été ramené hier soir à Jolimetz pour y être inhumé.

A Corbehem

Le mystère de la Scarpe

COMMENT FUT RECONNUE LA VICTIME. — L'ENQUETE DE LA B. M. — LE MOBILE DU CRIME

On a établi l'identité du cadavre repêché dans la Scarpe, à Corbehem.

Legrand a été reconnu par plusieurs personnes de Vitry et de Pelves. Il a été égalememt reconnu à Douai.

COMMENT FUT IDENTIFIÉE LA VICTIME

C'est de singulière façon que l'identité de l'assassiné fut établie à Douai. Passant boulevard Faidherbe, en face l'estaminet Piérache, le secrétaire du commissariat de police de Douai, M. Wiant, entendit Mme Piérache dire à une de ses victimes que le noyé de Corbehem, dont le « Réveil du Nord » avait publié le portrait, était le sieur Legrand, qui fut occupé aux Forges de Douai et avait pris pension chez elle pendant quelque temps.

Interpellé par le policier, Mme Piérache confirma ses dires et ajouta que Legrand avait cessé de prendre pension chez elle il y a environ une quinzaine de jours, lui devant dix francs, et qu'elle avait conservé comme gage une chemise et un mouchoir ainsi que le livret d'ouvrier de Legrand délivré à Anzin-Saint-Aubin en novembre 1913 et qui révèle que son titulaire a depuis travaillé à Boiry-Notre-Dame et à Vitry-en-Artois. Par contre, on n'a pu retrouver trace du passage de Legrand aux Forges de Douai et on suppose que si il y a été occupé, ce n'est à des travaux de terrassement et pour le compte d'un entrepreneur ou d'un tâcheron.

Legrand n'a d'ailleurs quitté Douai que le 29 avril ; il a couché pendant la nuit du 28 au 29 à l'estaminet Bastien, place d'Armes.

L'ENQUETE DE LA MOBILE

La police mobile, de passage à Douai, avertie de cette découverte, a repris ses recherches.

L'enquête ouverte par la police mobile à la suite de la découverte de l'identité du noyé mystérieux a permis d'établir qu'il avait bien été employé aux Forges de Douai comme approvisionneur des chauffeurs pendant une dizaine de jours.

Le 29 avril, après avoir passé la nuit à l'auberge Bastien, place d'Armes, il reprit son travail qu'il abandonnait dans la journée pour se rendre à Vitry-en-Artois, où il avait été domestique, et où on a retrouvé des traces de sa présence ce jour-là.

Où coucha Legrand pendant la nuit du 29 au 30 avril ? On n'en sait rien encore. Mais le 30 avril au matin, il était à son travail aux Forges de Douai, il y demeura jusqu'au soir, laissant entendre à des camarades qu'il avait eu, la veille, une bonne fortune et que ça ne lui avait coûté que neuf sous ; c'est le prix du chemin de fer de Douai à Vitry-en-Artois.

VOL OU VENGEANCE ?

Le 30 avril, Legrand disparaissait définitivement et on le retrouve tout nu dans la Scarpe le 6 mai ; il avait été assassiné dans la nuit du 30 avril au 1er mai.

Quel a été le mobile de ce crime ? Pas le vol certainement, car Legrand n'avait pas le sou. Une vengeance peut-être. C'est ce qu'on ne tardera pas sans doute à établir.

La police et la gendarmerie qui maintenant connaissent l'identité du noyé de Corbehem, qui savent où il a travaillé, vont faire diligence pour déterminer quelles étaient sa manière de vivre, ses fréquentations, sa famille.

M. Lisparlette, commissaire de la brigade mobile, accompagné d'un inspecteur, s'est rendu mardi après-midi à Anzin et a présenté la photographie du noyé à sa sœur.

Cette dernière, ainsi que plusieurs cultivateurs qui ont également vu le portrait, ont affirmé qu'il s'agissait bien de Legrand.

La gendarmerie a également enquêté à ce sujet et a recueilli les mêmes affirmations.

Le Parquet d'Arras se rendra ce matin à Corbehem pour l'exhumation du corps qui sera mis en présence des personnes qui ont déclaré le reconnaître.

UNE SERIE de drames conjugaux

A Armentières

Horrible drame de la jalousie

UN MARI OUTRAGE BLESSE GRIEVEMENT SA FEMME A COUPS DE REVOLVER. — LE MEURTRIER SE FAIT JUSTICE

Un drame conjugal a mis en émoi la place Chanzy, mardi vers midi, à la sortie des ateliers.

Un colporteur belge, Duancourt Julien, demeurant à Roubaix, rue du Tilleul, 300, vivait séparé de sa femme, Vriens Anna, 22 ans, d'origine hollandaise. Deux enfants, une fille de neuf mois et un garçon de 2 ans et demi, étaient nés de ce mariage et mis en pension chez des parents à Roubaix, rue des Longues-Haies, 224-226.

Voilà une dizaine de jours, la femme Duancourt, étirageuse à la filature Mahieu rue d'Ypres, était venue habiter à l'estaminet du « 1er Dragon », tenu par M. Vallart, où demeurait également un tisseur Caulier Victor, 34 ans, que l'on disait être l'ami de l'étirageuse.

Driancourt était venu à Armentières voilà quinze jours environ, dans l'intention de demander à sa femme de reprendre la vie commune. Celle-ci refusa, une scène violente s'en suivit et la police dut intervenir. Anna Vriens reprochait à son mari, son inconduite et ses excentricités.

Lundi matin, Driancourt se présenta à l'estaminet Vallart et demanda si sa femme habitait toujours la maison. Craignant une scène de ménage, le cabaretier répondit négativement.

Driancourt ne tarda pas à revenir une seconde fois en compagnie d'un ami et demanda à louer une chambre et essuya un refus de la part de Vallart.

Une troisième démarche n'eut pas plus de succès et le cabaretier prévint le directeur du tissage Mahieu qui invita prudemment l'ouvrière à sortir par une porte dérobée.

Mardi matin, Driancourt qui avait loué une chambre à l'estaminet du « Cuirassier » situé à l'angle des rues Solférino et d'Ypres, se rendit à la rencontre de sa femme qui se trouvait en compagnie de Caulier et d'une amie. Après quelques paroles, Driancourt sortit un revolver de sa poche et tira sur Caulier puis sur sa femme, logeant à bout portant dans la tête de celle-ci, trois balles de revolver. Son coup fait le meurtrier se tira une balle dans la bouche.

Caulier courut à une pharmacie proche et de là chez le docteur Beun.

Bien que la balle ne soit pas extraite, la blessure est sans gravité. La femme, grièvement blessée fut transportée à l'hôpital. Ses jours, nous a-t-on dit, ne sont pas en danger.

Quat au meurtrier, il expira quelques minutes après l'attentat. Le corps transporté d'abord à l'usine à gaz, située à proximité du lieu de l'attentat, fut conduit à la morgue.

Pendant toute la journée, les commentaires allèrent leur train.

La mort de Driancourt éteint l'action de la justice.

A Lambres

Une femme tire sur son mari

CELUI-CI, ATTEINT PRES DE L'ŒIL GAUCHE, N'EST QUE LEGEREMENT BLESSE.

Lundi dans l'après-midi, vers trois heures et demie, une violente discussion éclatait entre les époux Humet-Lahousse, marchands de charbon, demeurant à Lambres-lez-Douai.

A un moment donné la femme monta à sa chambre située au premier étage et en redescendit armée d'un revolver qu'elle déchargea à deux reprises sur son mari. M. Humet fut atteint d'une balle près de l'œil gauche, mais sa blessure n'est pas grave. Néanmoins le sang jaillit abondamment : la femme Humet croyant avoir mortellement blessé son mari, s'est enfuie. La gendarmerie, prévenue, la recherche. On craint que la femme au revolver n'ait mis fin à ses jours.

A Acheville

La jalousie sanglante

UNE FEMME EST GRIEVEMENT BLESSEE PAR SON MARI. — CE DERNIER EST ARRETE.

Mardi matin, le parquet d'Arras était avisé qu'un drame s'était déroulé dans la soirée de lundi au village d'Acheville.

Il s'agissait d'un drame de la jalousie.

PAUVRE FEMME !

Il y a deux ans, Henri Lefebvre, 34 ans, cantonnier au chemin de fer, épousait Léontine Lepingle, 25 ans. Ils allèrent habiter Rouvroy ; la lune de miel ne dura guère.

Jaloux à l'extrême, Lefebvre reprochait à sa femme, sans aucun motif d'ailleurs, de « regarder trop les hommes ». Des scènes éclataient journellement et il y a quinze jours Lefebvre quitta le domicile conjugal, abandonnant sa femme et son jeune enfant.

Se trouvant sans argent la femme Lefebvre chercha du travail et il y a huit jours, après avoir mis son bébé en nourrice, elle entra comme domestique à la ferme de M. Ringot, cultivateur à Acheville.

M. Ringot était très satisfait de sa nouvelle domestique qui faisait preuve d'un grand courage. Cette malheureuse, n'ayant plus de parents puisqu'elle fut jadis enfant assistée, voulait élever son enfant en travaillant.

M. Ringot craignait qu'un jour sa servante fût l'objet de voies de fait de la part de son mari. Il avait, en effet, rencontré Lefebvre tout récemment et son attitude lui avait paru singulière. En rentrant à la ferme il avait même dit à sa domestique : « Votre mari n'a pas bonne mine. »

A COUPS DE REVOLVER

Les craintes de M. Ringot devaient malheureusement se justifier.

Lundi Lefebvre se rendit à Acheville. Allant à la ferme Ringot, il pénétra dans la cour et apercevant sa femme dans une étable à vaches, il se dirigea vers elle sous prétexte de lui demander pourquoi elle avait vendu les meubles du ménage.

Arrivant à l'étable, Lefbvre présenta, de la main gauche, à son épouse une lettre dans laquelle on l'informait que ses meubles étaient vendus. Pendant ce temps il mettait la main droite dans sa poche et en sortait un revolver ; avant qu'on pût l'en empêcher, il déchargea deux fois son arme sur son épouse. Atteinte par deux projectiles, à la nuque et au côté droit de la poitrine, la malheureuse s'affaissa.

Le meurtrier tira encore plusieurs coups dans la direction de M. Ringot, de son fils, de sa sœur et de deux ouvriers qui étaient accourus au bruit des détonations. Personne ne fut atteint mais Mlle Ringot sentit une balle lui frôler la lèvre.

ARRESTATION DU MEURTRIER

M. Ringot ne perdit pas son sang-froid ; après avoir tiré deux coups de feu pour effrayer le meurtrier, il se mit résolument à la poursuite de Lefebvre qui avait jeté son revolver.

Il sauta sur Lefebvre qui n'opposa aucune résistance. « Si je te tuais à ton tour maintenant ? » lui dit-il. Avec beaucoup de calme, Lefebvre ouvrit son paletot et, présentant sa poitrine, répondit : « Si vous voulez ! »

Pendant trois quarts d'heure, M. Ringot tint en respect Lefebvre qu'il remit aux gendarmes de Rouvroy, lesquels arrivèrent bientôt. Lefebvre fut enchaîné et les gendarmes durent le protéger contre les fureurs de la foule qui voulait écharper le meurtrier.

Lefebvre, amené au parquet d'Arras, a été ensuite écroué à Saint-Nicolas.

L'ÉTAT DE LA VICTIME

Pendant que M. Ringot arrêtait le meurtrier, d'autres personnes relevaient la victime et la transportaient sur un lit. Un docteur, appelé, constata que ses blessures étaient graves et ordonna son transfert à l'hôpital d'Arras.

Mardi matin, M. Ringot se rendit à l'hôpital puis à la préfecture pour demander une « réquisition » afin d'emmener en auto la blessée à l'hôpital Saint-Jean. La femme Lefebvre est arrivée à l'hôpital dans l'après-midi. Les projectiles n'ont pu encore être extraits.

LES ANTÉCÉDENTS DU MEURTRIER

Lefebvre est un mauvais sujet ; prochainement il devait comparaître devant le tribunal correctionnel pour coups. Ces jours derniers, en effet, Lefebvre et Narcisse Duquesne, cantonniers au chemin de fer du Nord, se rendant à leur travail, route de la Gare, à Rouvroy, s'étaient querellés. Lefebvre avait porté un coup de binette sur la tête de son camarade et l'avait mordu au nez à deux reprises.

L'ENQUÊTE DU PARQUET

M. Godefroy, juge d'instruction, accompagné de son commis-greffier, M. Vambecque, et de M. le docteur Béhague, médecin légiste, s'est rendu mardi après-midi à trois heures à l'hôpital.

M. Godefroy a interrogé la victime et M. Béhague a examiné la nature des blessures.

A Roubaix

La colère de l'amant jaloux

IL BLESSE GRIEVEMENT SA MAITRESSE D'UN COUP DE COUTEAU

Une scène s'est déroulée dans la soirée de lundi, un peu avant 10 heures, rue Sainte-Elisabeth.

Elle a été connue de la police mardi matin et à la suite de l'enquête ouverte sur cette affaire une arrestation a été opérée.

C'est celle du sieur Louis Seine, 33 ans, demeurant avec sa maîtresse Valentine Impens Grande-Rue, cour Delbart.

Les amants passaient lundi soir rue Sainte-Elisabeth, quand une discussion éclata entr'eux, motivée, dit-on, par la jalousie.

Après des reproches et des injures, Seine sortit son couteau et en frappa violemment sa maîtresse au bas-ventre.

Celle-ci s'affaissa, perdant du sang en abondance, tandis que son amant rentrait tranquillement chez lui et se couchait sans s'inquiéter aucunement de sa victime.

Cependant, des passants, ayant trouvé la malheureuse jeune femme gisant inanimée la relevèrent et, après lui avoir donné quelques soins, la reconduisirent chez elle. Là, elle se mit au lit sans se préoccuper autrement de sa blessure.

Hier matin, la police informée de ce qui s'était passé la veille, ouvrit une enquête.

M. le docteur Morival fut envoyé chez la blessée pour l'examiner. Il jugea son état inquiétant. M. le docteur Labbe, médecin-légiste, également requis ordonna le transfert de Valentine Impens, à l'hôpital de la Fraternité, où elle reçut les soins nécessaires.

Quant à Louis Seine, interrogé par M. Appert, commissaire de police du 3e arrondissement, il nia d'abord avoir frappé sa maîtresse mais il finit par avouer et fut déféré au Parquet.

Son casier judiciaire est déjà orné d'une douzaine de condamnations pour coups et blessures, vols, agressions nocturnes, etc.

Les voleurs de tableaux

UNE CONFRONTATION ORIGINALE SUR LA FRONTIERE FRANCO-BELGE

La confrontation entre les voleurs des tableaux de M. Van den Peereboom, dont les uns ont été arrêtés en France et les autres en Belgique, eut lieu lundi à trois kilomètres de Jeumont, non loin des rives de la Sambre, devant le passage à niveau de la gare d'Erquelines, au milieu d'une route qui partage la ligne idéale de la frontière.

Comme cette formalité devait se prolonger et que le temps était incertain, on ne se contenta pas comme d'habitude en pareille circonstance, d'abriter magistrats, prévenus et avocats sous un dais de fortune. On s'avisa, qu'il y avait justement une fête foraine à Jeumont, et l'on emprunta sa baraque à un marchand de pommes frites ; en dessous fut dressée, chevauchant sur les deux pays, une table autour de laquelle prirent place : MM. Courbaix, procureur du roi en Belgique ; Coirbay, juge d'instruction à Bruxelles, et Cappelan, juge d'instruction à Charleroi ; MM. Richard, juge d'instruction à Paris ; Raynaud, juge à Avesnes ; Fontanges, substitut à Avesnes ; Pressard, substitut à Paris ; enfin Mes Goineau et Gautrat, du barreau de Paris.

La police française et les gendarmes du roi Albert amenèrent ensuite leurs prisonniers qui furent longuement confrontés.

Il paraît résulter de cette confrontation que c'est le nommé Talbot, arrêté à Paris, qui a volé les tableaux de M. Van den Peereboom, et que les autres inculpés, dont nous avons déjà donné les noms, sont ses complices.

Dernière Heure

Etats-Unis et Mexique

UN VIOLENT COMBAT ENTRE TROUPES FEDERALES ET ZAPATISTES

New-York, 12 mai. — L'amiral Howard a télégraphié de Mazaplan qu'un combat acharné a eu lieu à 32 kilomètres au sud d'Acalpulo, entre les troupes fédérales et les Zapatistes.

16 de ces derniers ont été tués.

Le combat continue à Mazaplan.

Une dépêche de l'amiral Badger, reçue ce soir par le ministre de la marine, annonce que le combat a continué toute la journée à Tampico.

On annonce officiellement de Mexico que le trafic a été rétabli sur la ligne de Tehuantepec.

LA CONQUÊTE DE L'AIR

UN RAID AERIEN DE 6,000 KILOMETRES

Calais, 12 mai. — Les maréchaux-des-logis Clément et Doizy et le brigadier Blot, de l'escadrille du capitaine Voisin, pilotant des biplans, ont atterri à Calais, venant de Dunkerque.

Ils ont accompli une randonnée aérienne de 6,000 kilomètres.

Terrible collision d'aéroplanes en Angleterre

Deux tués, un blessé

Londres, 12 mai. — Une collision entre deux biplans s'est produite aujourd'hui à 500 pieds de hauteur.

Le lieutenant Wilson, qui avait le mécanicien Carter comme passager, après avoir évolué pendant 1 heures et demie au-dessus de Farnborough, commençait à descendre sans s'être aperçu qu'un autre appareil piloté par le capitaine Anderson venait au-dessous de lui.

Les deux appareils entrèrent en contact et tombèrent comme une masse à quelques mètres l'un de l'autre. *Le capitaine Anderson et le mécanicien Carter ont été tués sur le coup. Le lieutenant Wilson a eu la mâchoire fracturée.*

Les terribles suffragettes

ENCORE UN TABLEAU LACÉRÉ

Londres, 12 mai. — L' « Evening Standard » annonce qu'une suffragette, armée d'une hachette, a, cet après-midi, dans une galerie de la Royal Academy, détérioré le portrait du duc de Wellington, dont elle a brisé la vitre et troué la toile.

On l'a immédiatement expulsée.

L'Affaire Boissière en appel

Paris, 12 mai. — Boissière, ancien commissaire de surveillance administrative à la gare d'Argenteuil, faisait aujourd'hui appel du jugement du tribunal de Versailles qui l'a condamné à cinq ans de prison, 500 francs d'amende et dix ans d'interdiction de séjour.

Après plaidoiries de Mes Petit et Moro-Giafferi, la Cour, présidée par M. de Valles, a confirmé purement et simplement le jugement et déclaré recevable la partie civile.

En ce qui concerne Mme Boissière, qui avait été condamnée à deux ans de prison pour complicité, la Cour a abaissé la peine à un an.

La grève de la Marine marchande espagnole

Madrid, 12 mai. — La grève générale de la marine marchande, d'après les nouvelles des ports, continue sans changement.

Les navires de guerre assurent le service entre l'Espagne et les îles Baléares et entre l'Espagne et ses possessions africaines.

Le vapeur « Monterras », de la Compagnie transatlantique espagnole, est parti hier de Barcelone pour la Havane. Son départ a donné lieu à une manifestation hostile.

M. Dato, président du conseil, a eu ce matin un long entretien avec le président de l'Association nationale des armateurs.

On n'aurait encore abouti à aucune solution.

M. Richard et la Direction de la Sûreté Générale

Paris, 12 mai. — Il se confirme que M. Richard, ancien directeur de la mutualité au ministère du travail et actuellement directeur des affaires départementales et communales au ministère de l'intérieur, serait appelé à la direction de la Sûreté générale.

C'est M. Duponteil, ancien préfet, directeur du cabinet du président du conseil, qui serait appelé à remplacer M. Richard à la direction dont il est titulaire.

Le retour de M. Poincaré

Paris, 12 mai. — Le président de la République et Mme Raymond Poincaré rentreront à Paris vendredi prochain, 15 mai, dans la matinée.

Les membres du gouvernement se réuniront vraisemblablement en conseil des ministres, le lendemain samedi, à l'Elysée. Le chef de l'Etat et Mme Raymond Poincaré iront recevoir, dans l'après-midi à la gare du Bois-de-Boulogne, les souverains danois.

La Catastrophe de Sicile

Catane, 12 mai. — La direction de l'observatoire de l'Etna signale que deux secousses légères de tremblement de terre ont été ressenties hier matin à Bronte ; elles n'ont pas occasionné de dégâts.

Le cratère de l'Etna crache beaucoup de cendres et de fumée.

Rome, 12 mai. — L'échange de télégrammes à propos du tremblement de terre de Sicile entre M. Poincaré et le roi d'Italie, d'une part, entre M. Doumergue et le gouvernement italien de l'autre, a produit une très favorable impression.

MORT DE M. MONTERIO-RIOS

Madrid, 12 mai. — M. Montero-Rios, chef du groupe libéral démocrate du Sénat, a succombé ce matin à 7 heures à une affection cardiaque. Il était âgé de 82 ans.

Il avait commencé sa carrière politique en 1861 et avait été plusieurs fois ministre et président du conseil.

On lui doit la loi sur le mariage civil et la création des jurys populaires.

Après la guerre contre les Etats-Unis, il fut un des négociateurs qui conclurent à Paris le traité de 1898 qui reconnaissait l'indépendance de Cuba et des Philippines.

M. Montero-Rios était président du Sénat sous le dernier gouvernement libéral.

Ses obsèques auront lieu demain après-midi.

Un nègre satyre lynché

Louisiana (Etats du Missouri), 12 mai. — Un millier de personnes ont forcé les portes de la prison de la ville et, après avoir passé une corde au cou d'un nègre accusé d'avoir violé une petite fille de 6 ans, l'ont pendu à un poteau télégraphique en face du palais de justice.

Un couteau a été trouvé planté dans le corps du lynché.

Les drames de la mer

UN NAUFRAGE. — TROIS DISPARUS

Brest, 12 mai. — Le sloop « Eurêka », d'Ouessant, patron Legall, ayant à bord MM. Channeil et Balmelle, employés du poste de T. S. F. d'Ouessant, a chaviré par un coup de lame ; le bateau rempli d'eau a été trouvé près d'Arlan, dans le passage du Fromveur.

Le préfet maritime a envoyé le remorqueur « Titan » pour explorer la côte et les rochers sur le lieu du sinistre et rechercher les disparus.

Plutôt la mort que la caserne

Paris, 12 mai. — Un jeune soldat appartenant au 25e d'artillerie, à Châlons, Henri Malo, quitta son corps il y a quelques jours et se rendit sans permission à Vailly (Aisne). Il fut porté déserteur.

Hier, apercevant les gendarmes qui venaient l'appréhender, Malo prit la fuite, gagna le bord du canal et se jeta à l'eau. Un marinier voulut le secourir, mais le déserteur repoussa la perche qu'on lui tendait et se laissa couler.

On ne repêcha qu'un cadavre.

L'INAUGURATION DE L'EXPOSITION DE LYON

Lyon, 12 mai. — M. Raoul Péret, ministre du commerce, venu à Lyon pour inaugurer l'exposition internationale, a passé la nuit à la préfecture.

Il a assisté aujourd'hui à midi à un déjeuner intime de 25 couverts, offert par M. Henriot, sénateur, maire de Lyon.

A 2 heures et demie, le ministre, accompagné de M. Herriot et de tous les sénateurs et députés du département, s'est rendu à l'exposition pour en faire l'ouverture officielle.

L'ANARCHISTE LAFON EN CORRECTIONNELLE

Paris, 12 mai. — La 9me chambre correctionnelle a condamné aujourd'hui, sur opposition, le nommé Lafon, à trois ans de prison et 1.000 francs d'amende, pour avoir fait paraître une brochure faisant l'apologie des bandits tragiques.

UNE GREVE DES TABACS EN ITALIE

Rome, 12 mai. — Les ministres ayant déclaré ne pouvoir améliorer leur situation, les ouvriers des Tabacs ont voté la grève à outrance, et ont fait appel à tous les syndicats pour que la grève générale soit décidée.

---

lée entre le jury et le président de la cour, mandé dans la chambre des délibérations.

Le Floch, reconnu coupable, mais la préméditation écartée, et avec l'admission de circonstances atténuantes, s'entendit condamner à la peine de vingt années de travaux forcés.

En apprenant le verdict d'infamie et d'exil éternel, il murmura tout bas ces seuls mots :

— Germaine !... Geneviève !... Jean !... Adieu !...

Puis, ayant serré la main de son défenseur, il se laissa entraîner hors de la salle.

Le lendemain soir, surpris de n'avoir pas encore reçu la visite de son avocat, il se décida à questionner son gardien.

— Maître Courtois, lui répondit cet homme, c'est vrai, vous ne pouviez pas savoir... Ce pauvre Maître Courtois a été pris d'une congestion, à la sortie de l'audience, et il est mort, ce matin... Mais, qu'est-ce qui vous prend ?...

Battant l'air de ses bras, le prisonnier venait de tomber à la renverse sur le parquet de sa cellule.

VIII

Les bons comptes font les bons amis

Le ci-devant vicomte Georges, que, — héritier du titre depuis la mort de son père putatif — nous appellerons désormais le comte de Tréfontaine, dépouillait nonchalamment son courrier, lorsque, parmi le tas de lettres et de journaux que son valet de chambre venait de déposer sur un guéridon, près de son lit, car M. le comte n'était pas encore levé, il aperçut une enveloppe portant l'en-tête imprimé de l'étude Maître Percheron, notaire à Villiers.

Un peu de sang monta à ses pommettes, et ce fut avec une hâte fébrile qu'il décacheta et parcourut la missive du digne tabellion.

— Ah ! ah ! s'écria-t-il joyeusement, la liquidation de la succession paternelle est enfin terminée, tout a trouvé acquéreur à bon prix, et ce brave Percheron m'annonce pour ce matin même le versement des fonds. Il ne pouvait tomber plus à propos, car je suis totalement à sec, et cette insatiable rosse d'Eudoxie ne me menaçait-elle pas, hier au soir, de me lâcher si je ne lui payais pas un collier de perles dont elle s'est toquée ? Allons, je passerai tantôt le lui prendre rue de la Paix, et elle me la fichera peut-être, la paix, jusqu'à ce qu'il lui vienne en tête une autre fantaisie. Quel gouffre d'argent que cette fille ?

Il jeta un regard sur la pendule.

— Dix heures et quart. Mon homme ne peut tarder beaucoup.

Il se leva et s'habilla seul en un tour de main, tout ragaillardi à l'idée qu'il allait, dans un instant, encaisser la forte somme.

Comme il ressortait de son cabinet de toilette, son valet de chambre le prévint qu'un monsieur « que monsieur le comte attendait », sollicitait la faveur de lui parler.

— Faites-le entrer.

Peu après, le visiteur annoncé était introduit dans la chambre à coucher du comte, qui, en le voyant, ne put réprimer un geste de contrariété.

— Je croyais, dit-il, d'un ton sec, avoir affaire à maître Percheron lui-même, et non à son clerc ?

Grapat, jusqu'au départ de son domestique, avait gardé l'humble attitude qui convenait à un maigre sire de son espèce.

Il se redressa comme s'il eût reçu un coup de cravache, et, avec une froide ironie :

— Ça vous gêne que je remplace le patron ?

Comme son noble interlocuteur demeurait coi, interloqué par cette réponse plus que cavalière, Grapat continua, gouailleur :

— Faudrait parler, vous savez, je remporterais la bonne galette, voilà tout !

En même temps, il administrait une petite tape amicale sur la serviette de maroquin rebondie entourée d'une courroie.

Grapat n'était plus le petit clerc obséquieux entrevu par le vicomte trois mois plus tôt, Grapat semblait subitement avoir grandi de plusieurs coudées.

Néanmoins, le comte, revenu de son saisissement, marcha sur lui, menaçant :

— Drôle !...

Mais Grapat ne perdit rien de son assurance, et, sans reculer d'une semelle :

— Pas de ça, Lisette, monsieur le comte ! Bas les pattes, cela pourrait vous coûter gros !

Là-dessus, attirant à lui un fauteuil qu'on ne songeait pas à lui offrir, il s'y laissa tomber sans plus de cérémonie, se renversa à demi sur le dossier, installa commodément sa serviette sur ses genoux, et, avec un calme parfait :

— Causons, mon cher Georges, voulez-vous ? Cela sera préférable pour nous deux.

Dominé par cet infernal aplomb, le comte restait debout, cloué au parquet, médusé.

Grapat lui désigna un siège.

— Notre conversation peut-être longue, asseyez-vous donc !

« Mon cher Georges » obéit docilement.

Grapat frappa de nouveau sur sa serviette.

— Il y a, là-dedans, un peu plus de deux millions, représentant, frais et passif déduits, le montant de la liquidation de votre part dans la succession laissée par feu M. le comte Robert de Tréfontaine, votre père, assassiné il y aura après-demain trois mois, comme chacun sait... Vous pâlissez ? ... Je comprends l'émotion que vous cause le souvenir d'un père tendrement aimé, et des circonstances tragiques qui environnèrent sa mort. Excusez-moi d'avoir, bien involontairement, réveillé en vous de tels...

— Assez ! Continuez !

— Soit ! Maître Percheron, qui m'honore de son entière confiance, ainsi que j'ai eu l'avantage de vous le dire déjà, le jour même de... par don ! Mon patron, empêché, — il s'est blessé à la chasse, hier, après vous avoir annoncé sa visite — mon patron, donc, m'a chargé d'opérer entre vos mains le versement de cette somme, j'ose dire considérable, contre un reçu que vous allez avoir l'obligeance de me délivrer.

— Vous avez fini ?

Grapat fit entendre un petit rire de crécelle.

— Non, je commence.

— Je ne déteste pas la plaisanterie, mais je l'aime courte, je vous en avertis.

— Moi, longue ; nous différons de goûts, ça fait durer le plaisir plus longtemps.

— Drôle !

— C'est la deuxième fois que vous employez avec moi ce vocable malséant ; je crois devoir, à mon tour, vous avertir qu'il sonne désagréablement à mes oreilles.

Le comte se leva, les yeux injectés de sang.

— Je vais te les tirer, les oreilles, infâme gredin ! Et pas plus tard...

— Bah ! Essayez ?...

De nouveau dompté par le calme véritablement effrayant de ce gros garçon joufflu, le comte se rassit.

— Voyons ! Que veux-tu de moi, explique-toi !

— Pardon, messire, nous n'avons point gardé les vaches ensemble pour que vous vous croyiez autorisé à me tutoyer de cette façon incongrue ; c'est une liberté qu'il vous est loisible de prendre, mais ce sera à charge de revanche, je vous en préviens. Pour ce qui est de m'expliquer, je l'essaie vainement, depuis un quart d'heure, et quant à ce que je veux de vous, il vous suffira de m'écouter pour le savoir.

— Parlez !

— Veuillez, au préalable, avoir l'extrême obligeance d'écrire et de signer la décharge dont je vais avoir l'honneur de vous dicter le libellé.

— L'argent ! commanda le comte, d'un ton bref.

— Avez-vous donc peur que je ne le remporte après avoir empoché le reçu ? Mon cher monsieur, vous me prenez pour un autre ? Je ne suis pas un voleur ! Personne, que je sache, ne m'a jamais surpris en train de barboter dans un coffre-fort, ainsi qu'il a pu arriver à d'autres... Vous pâlissez encore, monsieur le comte ? Je crains, décidément, que vous ne vous trouviez indisposé. Voulez-vous que j'appelle ? Faut-il sonner vos gens ?

— Cessez cette mauvaise plaisanterie.

— Quelle plaisanterie ? interrogea Grapat d'un air innocent.

L'autre, ne sachant que répondre, se tut.

Grapat continua d'une voix mordante, impérieuse :

— Je ne plaisante jamais, je suis un homme sérieux. Voici une feuille de papier timbré, une plume, de l'encre, écrivez sous ma dictée !

Grapat dicta.

Le comte écrivit une décharge en règle de la somme totale dont le clerc était porteur.

— Signez.

Le comte signa.

— Veuillez me passer le papier, que je m'assure que tout est bien en règle.

Grapat prit « le papier », le lut attentivement et daigna témoigner son approbation.

— Parfait !...

Puis, ayant plié méthodiquement et serré la quittance dans son portefeuille, il ouvrit enfin sa serviette.

Des liasses de billets de banque apparurent aux yeux émerveillés du sire de Tréfontaine, qui étendit la main avidement.

Mais l'autre posa son poing fermé sur les papiers et, goguenard :

— Je comprends, cher monsieur, votre impatience à palper ces jolis « fafiots », mais d'abord, nous avons tous deux un petit compte à régler. Or, vous connaissez le proverbe : « Les bons comptes font les bons amis » ?

— Un compte... à régler... avec vous ?

— Avec moi, Célestin Grapat, votre digne et excellent collaborateur.

— Collaborateur ?

— Mettez complice, si vous préférez.

Le comte pâlit.

— Une fois pour toutes, expliquez-vous. Il n'y a rien de commun entre nous, je ne vous dois rien !

— Vraiment ! Vous avez la mémoire courte, comme la reconnaissance.

Grapat prit un temps.

— Par bonheur, j'ai de la mémoire pour deux, et, quant à ce qui est de la reconnaissance, je m'en moque comme un poisson d'une pomme, à moins qu'elle ne soit accompagnée d'une signature bien en règle.

Satisfait de ce médiocre jeu de mot, Grapat fit entendre son petit rire de crécelle.

(A suivre).

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGÉES-CHOCOLATS
LILLE - Rue Nationale, 89 - LILLE